



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 09321

Numéro SIREN : 438 049 843

Nom ou dénomination : 20 MINUTES FRANCE SAS

Ce dépôt a été enregistré le 23/03/2017 sous le numéro de dépôt 30519



1703055601

DATE DEPOT : 2017-03-23
NUMERO DE DEPOT : 2017R030519
N° GESTION : 2001B09321
N° SIREN : 438049843
DENOMINATION : 20 MINUTES FRANCE SAS
ADRESSE : 24-26 rue du Cotentin 75015 Paris
DATE D'ACTE : 2016/10/12
TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
NATURE D'ACTE :

PN 12/10/16
(Chg. Présid. CS)

011209321

20 MINUTES France
Société par actions simplifiée
Au capital de 5 776 544 Euros
Siège social : 24-26 rue du Cotentin
75009 PARIS
438 049 843 RCS PARIS

Greffe du Tribunal
de Commerce de Paris
Acte déposé le :

23 MARS 2017

Sous le N° :

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 12 OCTOBRE 2016**

Le 12 octobre deux mille seize,
à 9 heures,

Le Conseil de surveillance s'est réuni au siège social sur convocation du Président de la Société du 10 octobre 2016.

Assistent à la présente réunion ou sont représentés :

- Monsieur Jean-Claude Kling, membre du conseil de surveillance du bloc B,
- Monsieur Louis Echelard, membre du conseil de surveillance du bloc B,
- Monsieur Philippe Toulemonde, membre du conseil de surveillance du bloc B,
- Monsieur Bernard Marchant, membre du conseil de surveillance du bloc A,
- Monsieur Jacques Hardoin, membre du conseil de surveillance du bloc A,
- Monsieur Thierry Hugot, membre du conseil de surveillance du bloc A.

Par ailleurs, assistent également à la réunion :

- Monsieur Olivier Bonsart, Président de la Société, conformément aux dispositions de l'article 16.2.1 des statuts de la Société.
- Monsieur Eric Malrain, Directeur Financier Groupe Rossel.
- Madame Magali Aldon, Directeur administratif et financier de la Société, qui était désignée comme secrétaire de séance, ne sera pas présente. Monsieur Olivier Bonsart assumera exceptionnellement le secrétariat de séance.

Les membres du Conseil de surveillance désignent Monsieur Jean-Claude KLING en qualité de président de séance.

Monsieur Jean-Claude KLING, président de séance, constate que les membres du Conseil présents ou représentés réunissent les trois quarts au moins des membres en fonction, et qu'au moins deux membres de chaque bloc (A et B) sont présents ou représentés. En conséquence, le conseil peut valablement délibérer conformément aux dispositions de l'article 16.3.1 des statuts de la Société.

Le président de séance rappelle que le conseil est appelé à délibérer sur la question figurant à l'ordre du jour :

- Nomination du président du Conseil de Surveillance,
- Pouvoirs à donner.

1. NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le président de séance rappelle que le mandat du précédent président du Conseil de Surveillance, Monsieur Jean-Claude Kling, a pris fin le 23 juin 2016.

Monsieur Jean-Claude Kling reste membre du Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil de Surveillance sont invités à élire, un nouveau président parmi l'ensemble des membres dudit Conseil.

Il est rappelé que, conformément aux stipulations de l'article 16.2 des statuts de la Société, sauf accord unanime contraire des membres du Conseil de Surveillance, la présidence est normalement tournante entre les blocs d'associés A et le bloc d'associés B.

Le président de séance propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil de surveillance décide de nommer, à l'unanimité, Monsieur Bernard Marchant, né le 30 juillet 1960 à UCCLÉ Belgique, de nationalité belge, domicilié avenue de l'Espinette Centrale 23, 1640 Rhode-Saint-Genèse (Belgique), dans les fonctions de Président du Conseil de surveillance, pour une durée de 2 ans sans pouvoir excéder celle de son mandat de membre du Conseil de surveillance (conformément à l'article 16.2 des statuts de la Société), soit jusqu'au 23 juin 2018.

Monsieur Bernard Marchant accepte ces fonctions, et en remerciant ses collègues de la confiance qu'ils lui témoignent, déclare qu'il satisfait à toutes les conditions requises pour les exercer.

Monsieur Bernard Marchant, nouveau Président du Conseil de surveillance, poursuit la présidence de la réunion du présent conseil, désormais en sa qualité de Président du Conseil.

2. POUVOIRS A DONNER

Le Conseil de surveillance donne tous pouvoirs à son Président à l'effet de prendre toutes mesures utiles pour la mise en œuvre des présentes décisions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9:15 heures.

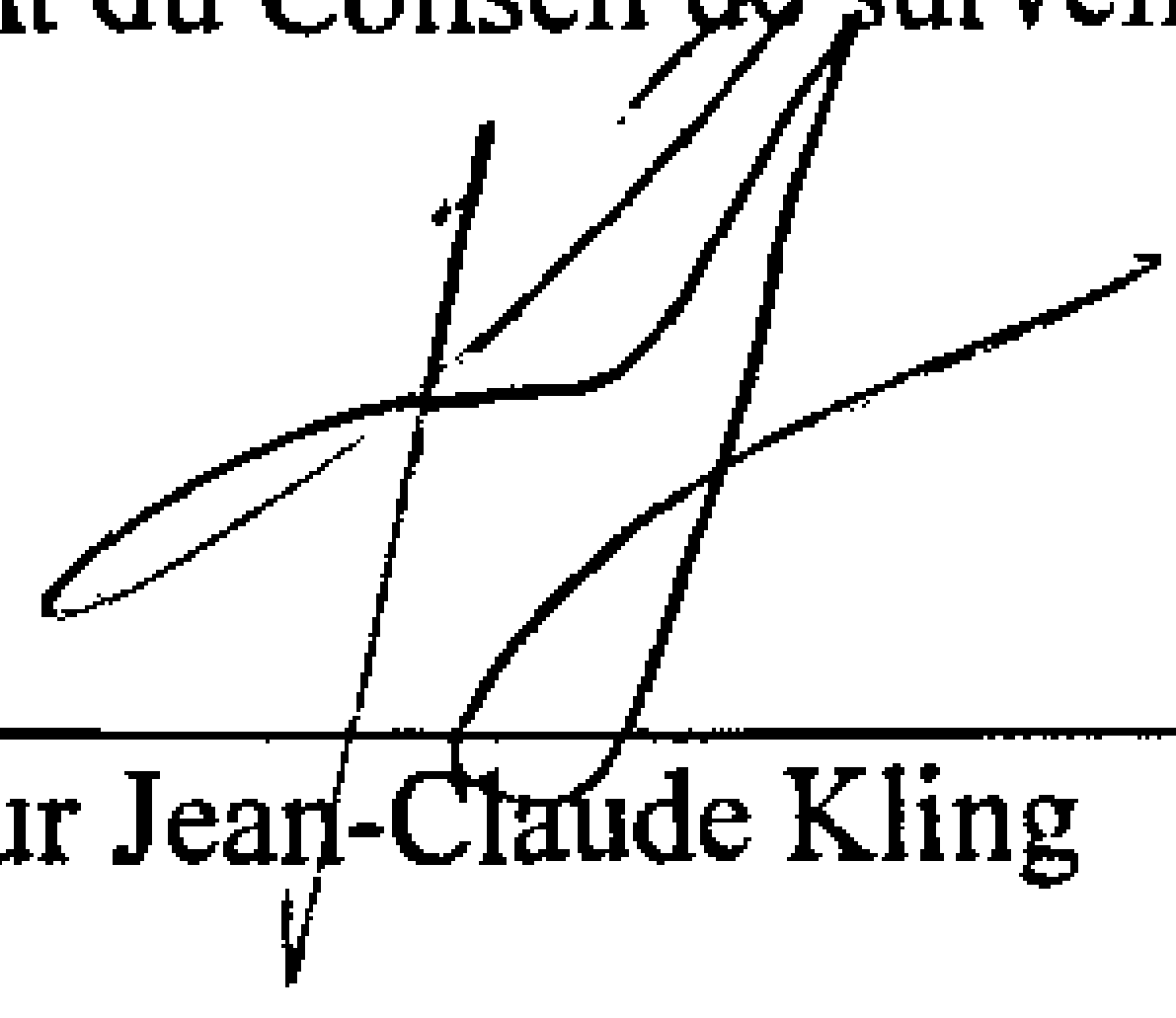
Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des membres du Conseil de surveillance ayant participé à la séance.



Monsieur Bernard Marchant
Président du Conseil de surveillance



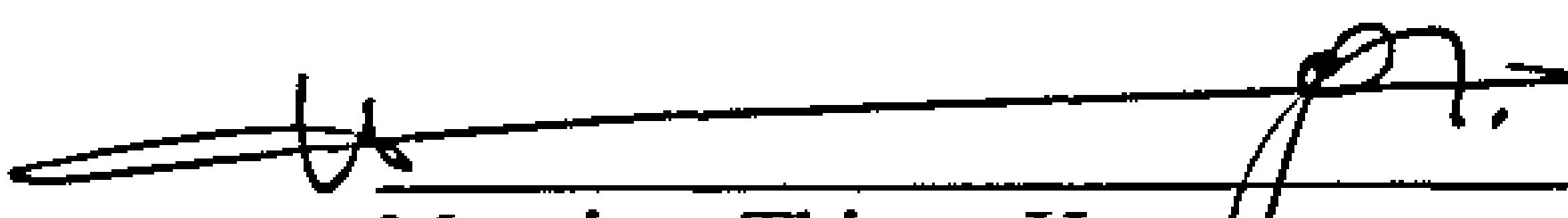
Monsieur Olivier Bonsart
Président de la Société



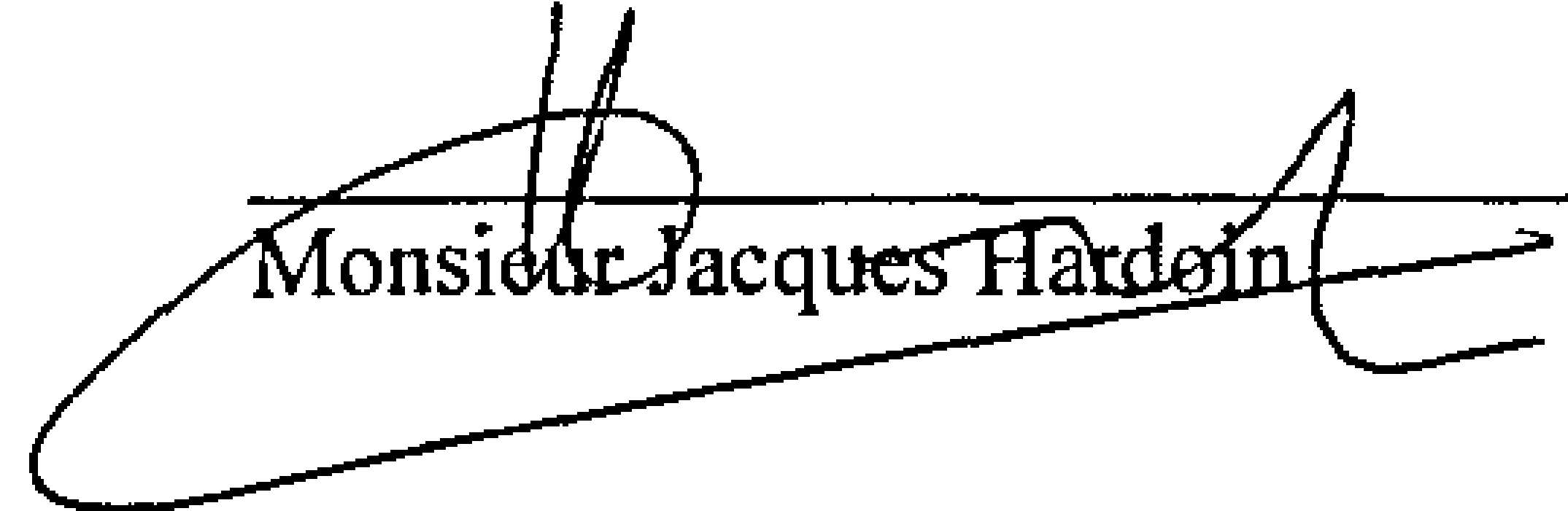
Monsieur Jean-Claude Kling



Monsieur Louis Echelard



Monsieur Thierry Hugot



Monsieur Jacques Hardein



Monsieur Philippe Toulemonde